

EHPAD, RÉSIDENCES SENIORS



Notre mission : améliorer l'accès de tous aux soins ophtalmologiques, notamment de ceux qui en restent trop souvent éloignés.

Nous réalisons les bilans visuels de vos résidents dans vos établissements

Le réseau d'ophtalmologistes et d'orthoptistes animé par e-ophtalmo réalise des bilans visuels au sein de l'établissement : bilan d'entrée et suivi d'un résident.

Les objectifs médicaux sont nombreux :

- ⦿ Aider au dépistage des pathologies oculaires courantes chez les personnes âgées :
 - ⦿ Rétinopathie diabétique
 - ⦿ Cataracte
 - ⦿ Glaucome
 - ⦿ Dégénérescence maculaire liée à l'âge
- ⦿ Prescrire éventuellement une correction optique plus adaptée





Le parcours proposé par e-ophtalmo, mode d'emploi

1. À la demande du médecin traitant, du cadre infirmier coordonnateur, du médecin coordonnateur ou du résident lui-même ou sa famille, un bilan ophtalmologique est programmé. Un collyre mydriatique peut-être prescrit par le médecin traitant ou le médecin ophtalmologiste (pour dilater l'œil de la personne âgée pour la rétinophotographie)
2. L'orthoptiste réalise les examens sur place :
 - ⦿ **Avant instillation du collyre** : mesure de la réfraction et de l'acuité visuelle, bilan des déséquilibres oculomoteurs, mesure de la pression intra-oculaire
 - ⦿ **Après instillation du collyre** : photographie de la rétine
3. Les ophtalmologistes membres du réseau e-ophtalmo interprètent les dossiers dans les 8 jours : analyse du bilan visuel, ordonnance de renouvellement de lunettes, ordonnances de prises en charge complémentaires si besoin
4. Des centres ophtalmologiques de proximité sont associés pour prendre en charge les patients si besoin dans les délais préconisés (CHU et cabinets d'ophtalmologie référents sur le territoire)
5. Le médecin coordonnateur et le cadre infirmier coordonnateur de l'EHPAD peuvent consulter en ligne par accès sécurisé, 24h/24, le compte-rendu de l'examen, lequel sera communiqué au médecin traitant et au patient



De nombreux bénéfices pour vos résidents

- ⦿ Déplacements systématiques au cabinet ophtalmologique évités : moins de stress pour les résidents, et une organisation plus simple pour les familles
- ⦿ Diminution du risque de chute liée à la baisse de l'acuité visuelle
- ⦿ Amélioration de la qualité de vie et du bien-être :
 - ⦿ Centres d'intérêt et loisirs simples préservés (TV, lecture), vie sociale, repas ...
 - ⦿ Qualité de la prise des repas améliorée



De nombreux avantages pour votre établissement

- ⦿ Vous contribuez sensiblement à l'amélioration de la santé visuelle de vos résidents
- ⦿ Vous évitez les besoins systématiques de déplacement des familles pour les soins ophtalmologiques et vous garantissez la prise en charge de la santé visuelle de leur parent
- ⦿ Vous augmentez les compétences de vos équipes pour le suivi au quotidien des résidents
- ⦿ Des ateliers et des formations sont proposés en option pour les aidants et personnels de votre établissement

Vos salariés et les aidants peuvent bénéficier de ces bilans visuels



Contactez-nous :

Tél. 04 37 44 39 40
contact@e-ophtalmo.com
www.e-ophtalmo.com
@eophtalmo